

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 novembre 1951

La séance est ouverte à deux heures et demie.

TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

QUESTION DE PRIVILÈGE, M. DREW—CONTRIBUTION DU CANADA À LA DÉFENSE DE L'EUROPE—ALLUSION À LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. La radio a annoncé hier soir, et des dépêches, l'ont confirmé, qu'on allait établir en Europe des quartiers permanents pour la 27^e brigade, au coût de 5 à 10 millions de dollars. Puis, d'après les nouvelles transmises par la radio ce matin, le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) aurait annoncé aujourd'hui à Rotterdam que le Canada ferait les frais, pour me servir de l'expression employée, de l'aménagement de quatre ou cinq nouveaux aérodromes en Europe occidentale. Ces aérodromes seraient affectés à une division aérienne de 11 escadrilles d'avions à réaction capable d'apporter un appui d'ordre tactique à une armée intégrale. Je cite ce passage du communiqué de la *Presse canadienne*:

M. Claxton a fait cette déclaration au moment de l'arrivée d'un contingent de 500 hommes qui fait partie de la 27^e brigade d'infanterie canadienne affectée à l'armée de l'OTAN commandée par le général Eisenhower. Le ministre canadien de la défense a dit, à une conférence de presse à laquelle participaient 50 journalistes Canadiens, Américains, Anglais, Hollandais, Français et autres, que le Canada enverrait assez d'armes pour équiper deux autres divisions européennes ce qui ferait, en tout, cinq divisions. Les aérodromes, a-t-il dit, coûteront environ 100 millions de dollars.

Si je pose la question de privilège au sujet de cette déclaration, c'est qu'il s'agit d'un exposé extrêmement important de la politique ministérielle, exposé qu'on aurait dû, à mon avis, soumettre aux représentants du peuple à la Chambre quand la décision a été prise. Après tout, cette question a fait l'objet de délibérations à la Chambre il n'y a pas longtemps. Si le Gouvernement avait l'intention d'entreprendre l'aménagement d'aérodromes aux frais du contribuable canadien, il aurait sûrement dû en informer les représentants du peuple, afin de leur donner une occasion suffisante de débattre la question.

J'avais l'impression, et je suis persuadé que c'était aussi l'impression de plusieurs autres députés, que l'aménagement des installations requises en vue de notre participation au projet de l'OTAN en Europe, sous le commandement du Général Eisenhower, relevait de l'Organisation elle-même. Je ne crois pas qu'aucun député ait douté un seul instant que le Canada, de concert avec d'autres pays, serait appelé à payer sa part des diverses dépenses en jeu.

Mais du moment que nous aménageons en Europe des aéroports et des casernes permanentes nous devenons d'importants propriétaires fonciers. On se demande où nous ferons de même la prochaine fois. Cent millions, c'est une somme! A mon sens, cela prouve que le Gouvernement a tendance à oublier qu'il est l'exécutif du Parlement, appuyé par les représentants du peuple. De quelque majorité qu'il dispose, il a le devoir, en tant qu'exécutif, de renseigner les représentants du peuple lorsqu'il dépense pareilles sommes ou qu'il élabore de nouvelles lignes de conduite.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de tenter de commenter à la Chambre les remarques que le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) peut avoir formulées, je vais m'assurer de ce qu'il a dit. Je serais fort étonné d'apprendre qu'il a prononcé les paroles que l'honorable député lui attribue, car le Gouvernement canadien n'a adopté aucune politique de ce genre. Le Gouvernement canadien sait fort bien qu'aucune somme d'argent ne peut être dépensée sans que des crédits aient été votés par la Chambre. Quand le Gouvernement aura quelque proposition à formuler, il en informera la Chambre et s'efforcera de démontrer le bien-fondé des dépenses projetées.

LA RADIODIFFUSION

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. W. A. Robinson (Simcoe-Est) présente le premier rapport du comité spécial de la radiodiffusion et en propose l'adoption.

La motion est adoptée.